

## CHARTRE HANDICAP

### DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION « BILAN DE COMPETENCES » REALISEE PAR AMAUDEO

Pour que le bilan de compétences soit adapté à la personne ayant un handicap ou une inaptitude, Amaudeo s'engage à pouvoir répondre à plusieurs objectifs généraux et spécifiques.

#### Objectifs

- Analyser les compétences professionnelles et personnelles, les aptitudes et les motivations du travailleur,
- Identifier objectivement les limites et restrictions posées par le handicap et /ou l'inaptitude,
- Analyser la place, actuelle ou à venir, du travailleur ayant un handicap ou une inaptitude dans l'entreprise,
- Aider la personne ayant un handicap ou une inaptitude à prendre conscience de ses capacités et à renforcer sa confiance en elle,
- Définir un projet professionnel réaliste au regard à la fois du marché du travail et des contraintes liées au handicap et /ou l'inaptitude

#### Organisation

- Pour permettre la réalisation du bilan, le prestataire doit être en mesure d'accueillir la personne ayant un handicap ou une inaptitude dans des conditions favorables.
- Cela passe d'abord par un ensemble de dispositions logistiques de base, comme l'accessibilité du cabinet aux personnes à mobilité réduite ou l'adaptation du calendrier des séances aux difficultés éventuelles rencontrées par la personne.

#### Dispositifs spécifiques

Le bilan de compétences du bénéficiaire ayant un handicap ou une inaptitude doit aussi compter avec un certain nombre de dispositifs spécifiques au cours de sa mise en œuvre, par exemple :

- Le repérage de contraintes physiques et/ou sensorielles,
- L'identification de procédés d'adaptation ou de compensation,
- L'aide à l'identification des bons interlocuteurs et le développement de rencontres avec des acteurs de l'insertion (Maison Départementale des Personnes Handicapées, Cap Emploi, centres de formation spécialisés, etc.)
- L'aide éventuelle à la rencontre d'autres travailleurs handicapés pour favoriser le partage d'expériences,
- La mise en situation professionnelle afin d'expérimenter les conditions physiques et psychologiques de travail via notamment une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).

A Morancé, le 30/03/2020

Sandrine CHASSIGNEUX